

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2020**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Secrétaire de séance : Martine BERNE

Présents : PORCHEROT, PONCET, ALBERT, RIVOLLIER, CHOMIENNE, BERNE, BERLIER – MAURICOUT, ARMAND, CORDERO, CHARRIN, GRUFFAZ, PLANTIER, BOUVERESSE, CLERJON.

Absents excusés : BERARDO (pouvoir à BERNE).

Vu la crise sanitaire, le conseil municipal s'est réuni à la salle polyvalente, en session ordinaire.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 20 OCTOBRE 2020**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 20 octobre 2020.

**THEATRE : Réalisation d'une dalle**

Suite à la vente du bâtiment « Foyer Saint Laurent », il est nécessaire de réaliser des travaux d'isolation entre la partie vendue et la partie théâtre conservée par la Commune.

Ces travaux consistent en la dépose du plancher de la partie habitation par le remplacement d'une dalle en béton armé coupe-feu. Une étude est également nécessaire pour réaliser les plans de coffrage et d'armatures.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'un devis a été demandé à l'entreprise ABYSS Construction, dont le siège social est à Saint Chamond 27 Rue François Gillet pour réaliser les travaux de maçonnerie. Un devis a été demandé au bureau d'études Ingénierie Construction dont le siège social est 17B Rue de la Presse à Saint Etienne.

Le conseil municipal, oui de cet exposé, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet et autorise Mr le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département au titre du Plan de Relance Economique 2020.

**THEATRE : Réfection des loges**

Suite à la vente du bâtiment « Foyer Saint Laurent », il est nécessaire de réaliser des travaux et notamment la réfection des loges à l'arrière du bâtiment par la reprise des murs, la pose d'une porte coupe-feu, la pose d'une fenêtre vitrée opaque et la transformation du toit en toit terrasse.

Un devis a été demandé à l'entreprise ABYSS Construction.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les travaux et autorise Mr le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département au titre du Plan de Relance Economique 2020.

**Création d'un poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (23.92h) et Suppression d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (23.92h)**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide la création d'un poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (23.92h), à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020.
- Décide la suppression d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (23.92h), à compter du 31 décembre 2020.

**Création d'un poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (20.83h) et Suppression d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (20.83h)**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide la création d'un poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (20.83h), à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020.
- Décide la suppression d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (20.83h), à compter du 31 décembre 2020.

### Chèque CESU : Mise en place

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'une enquête, par mail, a été lancée auprès des parents utilisant le service périscolaire et restaurant scolaire, afin de savoir s'ils seraient susceptibles d'utiliser le mode de paiement par chèque CESU pour régler les factures du périscolaire. L'enquête a révélé que 3 familles sur l'école de Doizieux et 1 famille sur l'école de Saint-Just seraient intéressées par ce mode de paiement. Vu les frais de la mise en place et les frais fixes mensuel, il n'est pas envisageable de proposer, à ce jour, ce mode de paiement aux utilisateurs du périscolaire.

Monsieur le Maire soumet au vote cette décision. 1 voix pour la mise en place des chèques CESU et 13 voix contre. Le mode de règlement en chèque CESU n'est donc pas mis en place.

### Suppression du CCAS

Monsieur le Maire informe les membres présents que le CCAS est facultatif dans toute commune de moins de 1500 habitants. Il peut être dissous par délibération, et de ce fait les dépenses et recettes sont intégrées dans le budget communal. Pour un allègement administratif, Monsieur le Maire propose de dissoudre le CCAS de la Commune de Doizieux, et de créer une commission en charge de l'Action Sociale en remplacement.

Le conseil municipal approuve la dissolution du CCAS et dit que le budget sera transféré dans celui de la commune.

### TARIF LOCATION DES TERRAINS AGRICOLES : Année 2020

La variation constatée de l'indice de référence applicable aux baux ruraux est de + 0.55 % pour l'année 2020. Le Conseil Municipal vote le montant des locations 2020 des terrains communaux

### CDG42 : Approbation Adhésion au service Pôle Santé au travail 2021 - 2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la convention liant la commune et le CDG 42 concernant le service de Pôle Santé au travail arrive à échéance au 31 décembre 2020. Il est donc nécessaire de délibérer pour approuver la nouvelle convention qui fait apparaître pour l'année 2021 une adhésion d'un montant de 94 € par agent.

Le conseil municipal approuve l'adhésion au service Pôle Santé au travail auprès du CDG 42.

### SEM : Motion pour la poursuite de l'activité du groupe KIDILIZ

Le conseil municipal approuve la motion soumise par Saint Etienne Métropole et relative à la poursuite de l'activité du groupe Kidiliz, à la défense de l'emploi et pour une véritable politique de relocalisation et de soutien à nos entreprises.

### Rétrocession de l'ancienne station de traitement des eaux à l'Association Killian

Monsieur le Maire informe les membres présents que la métropole de Saint Etienne nous a fait parvenir l'acte de vente concernant l'ancienne station de traitement des eaux du Dorlay, sis aux Scies, à la commune de Doizieux. Ce bâtiment intéresse l'association Killian pour le stockage de leur matériel. Il est nécessaire de délibérer pour rétrocéder à l'euro symbolique ce bien à l'Association Killian, sachant que les frais afférents à cette cession sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal approuve la rétrocession de l'ancienne station de traitement des eaux du Dorlay à l'association Killian, en précisant que :

- Le bâtiment n'est pas en zone constructible, donc agrandissement impossible et obligation à garder le volume
- L'utilisation du bâtiment sera que pour du stockage, aucune autre utilisation n'est autorisée
- Le bâtiment est en zone inondable
- En cas de dissolution de l'association Killian, le bâtiment devra être rétrocédé à une autre association ou être démoli comme initialement prévu

### ONF : Approbation du projet d'aménagement de la forêt communale 2020 -2039

Le conseil municipal approuve le projet d'aménagement de la forêt communale pour la période 2020 -2039 établi par l'ONF.

## ONF : Approbation du programme des coupes de l'année 2021

Le conseil municipal approuve le programme des coupes de bois proposé par l'ONF pour l'année 2021, à savoir, les parcelles 21, 25 et 26.

## QUESTIONS DIVERSES

### **M. le Maire :**

- Propose aux élus une carte de transport OURA établi par SEM pour prendre les transports STAS. Aucun élu n'est intéressé
- Informe qu'il y a quelques corrections à faire sur le bulletin municipal n°10 mais que sa distribution est prévue en décembre
- Fait le compte rendu des travaux de Saint Just
- Informe que des saules ont été plantés sur les berges du Dorlay dans le hameau des Scies par l'entreprise Montagnier
- Fixe le prochain conseil municipal au jeudi 14 janvier 2021 à 18 heures 30.

### **M. ALBERT :**

- Fait le compte rendu de la réunion du comité crèche.
- Fait le compte rendu du conseil d'école dans le cadre du RPI.
- Fait le compte rendu de la réunion de la commission restauration.

Informe que beaucoup de personnes demandent des renseignements par rapport au raccordement à la fibre. Les personnes intéressées peuvent aller voir le site <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique>

### **Mme BERNE :**

- Informe que des citoyens étaient mécontents car ils n'avaient pas été informés d'une coupure d'électricité. Nous incitons ces personnes, ainsi que tous les citoyens, à télécharger l'application Illiwap sur leur téléphone car la mairie communique sur cette application des informations administratives et entre autres, les coupures l'électricité.

### **Mme PLANTIER :**

- Fait le compte rendu de la réunion périscolaire dans le cadre du RPI.

### **Mme BERLIER - MAURICOUT :**

- Demande que la mairie prenne contact avec l'entreprise POTAIN afin qu'il remette en état le chemin de Grosmont qui est très abimé suite aux travaux effectués.

### **Mme RIVOLLIER :**

- Informe que vu la crise sanitaire, les manifestations pour les seniors de la commune, organisées par le CCAS, n'auront pas lieu, à savoir l'après-midi récréatif au mois de décembre et le repas au mois de février. De ce fait un bon de Noël d'une valeur de 23 € va être distribué à toutes les personnes de 70 ans et + courant le mois de décembre.
- Informe que l'association Le Châpit organise une collecte de denrées non périssables entre le 8 et le 23 décembre 2020.

La séance est levée à 20 h 20.